

Info-déneigement

INSCRIVEZ-VOUS AUX ALERTES POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Saint-Hyacinthe, le 1^{er} novembre 2023 – Les avis d’interdiction de stationnement lors de bordées de neige sont en vigueur du 1^{er} novembre au 15 avril.

Avis d’interdiction par zones

La Ville de Saint-Hyacinthe rappelle qu’il y a deux zones de déneigement. La première zone nommée « centrale » regroupe le centre-ville et certaines rues collectrices. Le plan détaillé de la zone centrale est disponible [sur la carte interactive](#). La deuxième zone correspond à tout le territoire.

Durant la période hivernale, chaque soir, l’un des trois scénarios s’appliquera :

- Le stationnement sera toléré sur tout le territoire.
- Le stationnement sera interdit dans la zone centrale.
- Le stationnement sera interdit sur tout le territoire.

Texto-déneigement

Les avis par message texte sont envoyés seulement lorsqu’il y a des interdictions de se stationner. [Il est possible de s’inscrire directement en ligne](#).

Autres façons de s’informer

En plus du « texto-déneigement », les citoyens ont d’autres options pour savoir si un avis est en vigueur :

- Via la [page Facebook](#) de la Ville de Saint-Hyacinthe.
- [Sur le site Internet](#).
- Par téléphone au 450 778.8478.

Ces outils de communication sont mis à jour à compter de 17 h pour la nuit suivante.

